

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1193 8 juin 2010

SOMMAIRE

2010 Capital S.A	7237	Hamm S.A	. 57252
360 Capital One S.C.A SICAR5	7245	International Real Estate Company S.A.	
Acire S.A5	7228		. 57255
A Laangert S.à r.l	7228	Investment Interest S.A	. 57242
Altice B2B Lux. S.à r.l	7246	IPEX Europe S.A	. 57229
AZ Socfin	7250	Janes	. 57239
B.A.H. Invest S.A		Leviatan Capital S.A	. 57245
Bips DJ Eurostoxx 505	7257	Lofer S.à r.l	. 57240
Bips Russell 10005		Loherco S.A	. 57240
Bips Topix		Maja S.A	. 57256
В J 5 S.A		Nenikekamon S.A	. 57234
Blast S. à r.l	7255	Pictet Funds (Europe) S.A	. 5723 1
BNP Paribas S.B Ré5	7230	Sefran Finance S.A	. 57252
Campofrío International Finance S.à r.l.		Simsa Holding S.A	. 57218
	7231	Simsa Holding S.A	. 5724 1
CDE5	7234	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	•
Centralis S.A5	7231	•••••	. 57246
Cofithi S.A5	7241	SPP Real Estate S.A	. 5725 6
CV Luxco S.à r.l	7257	Thalasys Holding S.A	. 57218
Edar Development5	7228	TMC Consult S.A	. 57255
Etoile Property S.A5	7229	UBAM II	. 572 35
Famdec S.à r.l	7252	Velasquez S.A	. 57218
Frebela S.A5	7251	Velasquez S.A	. 57242
Freedom Telecom S.A5		Voltige Luxembourg	. 57242
Gamma III S.C.A., Sicar5		Wilson Finance S.A., SPF	. 57228
Gastro (Lux) S.A		WNH Projects S.A	. 5725



Simsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010054816/10.

(100069891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Thalasys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.829.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054823/10.

(100069896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054833/10.

(100069909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Freedom Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.696.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of April

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Freedom Telecom Group S.A., Apartado Postal 0832-0886 World Trade Center, Panama, Republica de Panama represented by Mr. Staffan Ahrenberg businessman, residing at 16 rue Voltaire PO Box 361, CH-1211 Geneva 13 Switzerland itself here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 1 st, 2010. Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which it forms hereafter:

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability Company will exist under the name of "FREEDOM TELECOM S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.



In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on to nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision to transfer the registered office will be brought to the attention of third parties by the corporate body that is best placed to do so under the given circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Object.

- 4.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:
- (a) The development of software and provision of services for the communications market including mobile and fixed line telephony market and the sale of software and services to both business and consumer sectors.
- (b) The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and the holding, exclusively for its own benefit, of immovable property or real estate interests, in any form whatsoever and wherever situate, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or immovable property interests of any kind, the possession, the administration, the development, exploitation by rental or lease and the management of its portfolio and of immovable property interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.
- (c) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.
 - (d) The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.
- (e) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith.
- 4.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.
 - 4.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.
- 4.4 The Company can emit loans under any form and can proceed, by means of private placement, to the issue of obligations or certificates of debt.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into nine hundred thousand (900 000) ordinary shares and one hundred thousand (100 000) preferred non-voting shares, all without par value and all fully paid-in.

The corporate share capital may be increased from its present amount to forty thousand three hundred euro (EUR 40,300.-) by the creation and the issue of three hundred thousand (300 000) new ordinary shares without par value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.



Art. 6. Non-voting shares. The non-voting shares confer the right to a preferential and cumulative dividend of 1% of the par value of the shares. They shall participate in the distribution of any surplus profits, at the same level as the ordinary shares.

Upon liquidation of the Company, the non-voting shares confer a preferential right to reimbursement of the contribution. They shall participate in the distribution of any surplus liquidation proceeds at the same level as the ordinary shares.

The non-voting shares do not carry any voting rights, unless otherwise provided for by the law of 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

- **Art. 8. Pre-emption rights.** If at any time any holder of non-voting shares receives an offer to transfer any of the non-voting shares and if the shareholder desires to accept such offer:
- (a) the relevant holder of non-voting shares shall give notice in writing to Freedom Telecom Group SA (Panama) of that offer, with details of the proposed transferee and of its proposed price (in this article referred to as a "Transfer Notice");
- (b) within thirty (30) days after receipt of the Transfer Notice, Freedom Telecom Group SA (Panama) shall have the right by notice in writing (the "Purchase Notice") to inform the selling shareholder of non-voting shares that it wishes to purchase that proportion of the non-voting shares included in the Transfer Notice (the "Offered Non-Voting Shares") at such price as may be specified in the Transfer Notice;
- (c) if Freedom Telecom Group SA (Panama) so serves a Purchase Notice in respect of all of the Offered Non-Voting Shares, the sale and purchase of the Non-Voting Shares shall be completed no later than three (3) business days after the expiration of the thirty (30) day period referred to above; if not, the shareholder selling the non-voting shares shall thereafter be entitled to transfer all of the offered non-voting shares to the third party purchaser on the terms specified in the Transfer Notice within sixty (60) days.

Chapter III - Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or visioconférence of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).



Art. 11. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

- **Art. 13. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.
- **Art. 15. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be share-holders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

- **Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of May each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and except for the non-voting shares which shall not have any voting rights unless otherwise required by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.



Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Subject to the rights of the holders of preferred non-voting shares, it may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31 st , 2010.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription

All the nine hundred (900) ordinary shares and all one hundred (100) non-voting shares shares have been subscribed by the sole shareholder Freedom Telecom Group S.A., prenamed, and fully paid up by a payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

The following are appointed directors:

The following are appointed:

- 1) Mr Daniel Dersen, director of companies, residing professionally at Jungfrugatan 6, S-114 44 Stockholm
- 2) Mr Ingor MEULEMAN, director of companies, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,
- 3) Mr Staffan AHRENBERG, director of companies, residing professionally in c/o Logica SA, BP 361, CH-1211 Geneva 13.

The following are appointed as managing director:

a.- Monsieur Staffan AHRENBERG, prenamed

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

Has been appointed statutory auditor:

The public limited liability company "ALPHA EXPERT S.A." having its registered office at L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg ? B-88567).

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.



The registered office of the Company is established in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Freedom Telecom Group S.A., ayant son siege social à Apartado Postal 0832-0886 World Trade Center, Panama, Republica de Panama representé par M. Staffan Ahrenberg, demeurant à 16 rue Voltaire PO Box 361, CH-1211 Geneva 13 Switzerland

elle-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 1 er avril 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I er - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "Freedom Telecom S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

- 4.1. La société a pour objet l'exercice des activités suivantes.
- a) Le développement de software et la provision de services pour le marché de communication, inclusif le marché de téléphonie mobile et des lignes fixes et la vente de software et de services au secteur professionnel et au secteur consommateur.
- b) La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la détention, exclusivement pour ses propres besoins, de propriétés immobilières, de toutes espèces et quelle qu'en soit la situation, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, emprunts obligataires, bons été d'autres valeurs mobilières ou immobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement, l'exploitation par bail à court ou à long terme et la gérance de son portefeuille et des valeurs mobilières. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.
- c) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y étant attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.



- d) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission exclusivement privée de billets, bons, obligations ou autre.
- e) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.
- 4.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.
- 4.3. La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.
- 4.4. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

Chapitre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en neuf cents mille (900 000) actions ordinaires et cent mille (100 000) actions préférentielles sans droit de vote, toutes sans valeur nominale et toutes entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être porté à quarante mille et trois cents euros (40.300,- euros) par la création et l'émission de trois cents mille (300 000) nouvelles actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les droits et obligations des Catégories d'Actions sont les suivants:

Art. 6. Actions sans droit de vote. Les actions sans droit de vote donnent droit à un dividende privilégié et récupérable d'1% de la valeur nominale des actions. Elles participent dans la distribution de tout surplus des profits comme les actions ordinaires.

Au moment de la liquidation de la société, les actions sans droit de vote donnent droit privilégié au remboursement de l'apport. Elles participent à la distribution du boni de liquidation au même niveau que les actions ordinaires.

Les actions sans droit de vote ne diposenet pas de doit de vote, sauf si autrement prévu par la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales, telle que modifiée.

Art. 7. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

- **Art. 8. Droit de pré-emption.** Si un moment donné un actionnaire reçoit une offre de céder des actions sans droit de vote ténues par lui, alors, si l'actionnaire souhaite accepter cette offre:
- (a) L'actionnaire détenant des actions sans droit de vote en question avisera Freedom Telecom Group S.A. (Panama) de cette offre, indiquant des détails concernant le cessionnaire proposé et le prix propos, (pour les besoins de ces statuts l' "Avis de Cession");
- (b) Endéans les trente (30) jours suivant réception de l'Avis de Cession, Freedom Telecom Group S.A. (Panama) est autorisé à informer par écrit (l'"Avis d'Acquisition") la partie venderesse qu'elle souhaite acquérir la partie des actions sans droit de vote inclus dans l'Avis de Cession dont référence dans l'Avis de Cession (les "Actions Sans Droit de Votre Offertes"), proportionnellement à la participation de cet actionnaire au prix indiqué dans l'Avis de Cession
- (c) si Freedom Telecom Group S.A. (Panama) notifie ainsi des Avis d'Acquisition pour l'intégralité des actions sans doit de vote offertes, la vente et l'acquisition des actions sans doit de vote offertes devra être réalisée au plus tard trois jours (3) ouvrables suivant l'expiration du délai de trente (30) jours prédécrit.; sinon, l'actionnaire cédant aura alors le droit de céder toutes les actions sans droit de vote offertes au tiers acquéreur selon les modalités définies dans l'Avis de Cession endéans les soixante (60) jours.



Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

- Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 15. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.



Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de mai chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix à l'exception des actions sans droit de vote qui n'auront pas droit au vote sauf dans le cas où la loi l'impose.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nominés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription

Toutes les neuf cents mille (900 000) actions ordinaires et cent mille (100 000) actions préférentielles sans droit de vote, toutes sans valeur nominale ont été souscrites par l'associée unique Freedom Telecom Group S.A., prénommée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

- 1) Daniel Dersén, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Jungfrugatan 6, S-114 44 Stockholm.
- 2) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe
- 3) Monsieur Staffan AHRENBERG, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Logica SA, BP 361, CH-1211 Geneva 13.

Est nommé administrateur-délégué:

a.- Monsieur Staffan AHRENBERG, prénommé

Leurs mandats prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, (RCS Luxembourg N° B-88567).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17164. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059432/506.

(100059475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.



Wilson Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.380.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054835/10.

(100069898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Edar Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.110.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 03 décembre 2009 que Madame Henriette LATSIS a cédé à la société PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33149 et ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg, les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société EDAR DEVELOPMENT.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010054873/14.

(100069901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

A Laangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.926.

Extrait de la décision de l'associé unique du 15 avril 2010

- 1. L'associé unique accepte la démission de Monsieur René Moris en tant que gérant unique de la société avec effet au 1 er janvier 2010.
 - 2. L'associé unique décide de pourvoir à son remplacement en nommant:
- Madame Florence Bastin, née le 02.07.1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg comme gérant unique de la société.

Le nouveau gérant unique est élu avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010054840/20.

(100069971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Acire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.396.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 18 mai 2010.

L'assemblée a procédé à la réélection des administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- M. Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Mme Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- M. Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.



L'assemblée a procédé à l'élection de M. Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg comme commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Diane Wunsch. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2010054848/18.

(100069944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Etoile Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 143.029.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2010

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale du 15 avril 2010 que:

- Madame Florence Bastin, née le 02.07.1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur René Moris démissionnaire, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.
 - Le siège social de la société est transféré au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010056106/16.

(100069974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

B J 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman. R.C.S. Luxembourg B 98.411.

Extraits du procès verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2010

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale du 15 avril 2010 que:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Carla Machado, Madame Jacqueline Buchler et Monsieur René Moris en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 1 ^{er} janvier 2010.
 - L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs sortant en appelant:
- * La société à responsabilité limitée Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le no B142674, ayant son siège social au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg;
- * Madame Florence Bastin, née le 02.07.1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Les 2 nouveaux administrateurs sont élus avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010 et reprennent la durée du mandat de leurs prédécesseurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- Le siège social de la société est transféré au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010054853/22.

(100069972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

IPEX Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 83.725.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.



- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99.746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.739.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010. Pour Ipex Europe S.A.

Référence de publication: 2010054985/32.

(100069535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

B.A.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.637.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

la reconduction des mandats de Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-Alzette, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que de Monsieur Roland DE CILLIA, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2016

la reconduction du mandat de la société KARTHEISER MANAGEMENT SARL dont le patronyme a été changé en BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL et dont le siège social se trouve au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010054854/19.

(100069834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

BNP Paribas S.B Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.794.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 27 avril 2010.

L'Assemblée Ordinaire des Actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée nomme Mazars comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme Signature *Un Mandataire*

Référence de publication: 2010054859/15.

(100069939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.329.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 11 mai 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

Frédéric Fasel, 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pierre Etienne, 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

Marc Pictet, 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

Rolf Banz, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010054929/20.

(100069804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société en date du 26 mars 2010.

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Olivier FERRER de son poste de directeur technique en charge des activités de conseil économique de la Société avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054866/11.

(100069918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Campofrío International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.909.

In the year two thousand ten, the eleventh day of May.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Campofrío International Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.909 (the Company). The Company has been incorporated on 10 January 2003 pursuant to a deed of Me Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vol. 16CS, fol.51, case 6..

There appeared:

Campofrío Food Group S.A., a public company incorporated according to the laws of Spain, having its registered office at 24, Avenida Parque Empresarial La Moraleja, 28108 Alcobendas, Madrid, Spain (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olga Plank, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 April 2010.



Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 - 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de mai.

Par devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Campofrío International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.909 (la Société). La Société a été immatriculée le 10 janvier 2003 suivant un acte de Me Gerard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vol.16CS, fol.51, case 6.



A comparu:

Campofrio Food Group S.A., une société organisée selon les lois d'Espagne, avec siège social au 24, Avenida Parque Empresarial La Moraleja, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne

(l'Associé Unique),

représentée par Olga Plank, employée de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
 - 5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.
 - 6. Divers.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Plank et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21679. Reçu douze euros Eur 12

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054860/127.

(100069915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2010:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054865/22.

(100069950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Nenikekamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010056057/13.

(100070000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 126.988.

Extrait du conseil de gérance du 23 Mars 2010.

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean Pierre Brasseur à L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Pour GAMMA III S.C.A., SICAR

United International Management S.A

Référence de publication: 2010054884/14.

(100069929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.



UBAM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 134.616.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UBAM II (la "Société"), une Société d'Investissement à Capital Variable en liquidation, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 134.616 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 47 du 9 janvier 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifies depuis lors.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 744 du 6 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, demeurant professionnellement au 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire Madame Liliane FREICHEL, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs en date du 26 mars 2010.
- II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste signée par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Approbation des états financiers et du rapport du Réviseur d'Entreprises couvrant la période jusqu'au 8 janvier 2010;
- 2. Approbation de la revue du Rapport du Liquidateur par le Réviseur d'Entreprises;
- 3. Décharge au liquidateur et au Conseil d'Administration;
- 4. Décharge au commissaire à la liquidation;
- 5. Clôture des procédures de liquidation;
- 6. Décision d'archiver tous les documents par les soins de UBP (Luxembourg) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - 7. Bonus final de liquidation à payer;
- 8. Décision que tout bonus de liquidation qui ne pourra pas être payé à son/ses actionnaire(s) de droit soit déposé avec la "Caisse des Consignations";
 - 9. Divers.
- IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les 44.602,648 (quarante-quatre mille six cent deux virgule six cent quarante-huit) actions émises et en circulation, 34.553,078 (trente-quatre mille cinq cent cinquante-trois virgule zéro soixante-dix-huit) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les états financiers et le rapport du Réviseur d'Entreprises couvrant la période jusqu'au 8 janvier 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la revue du Rapport du Liquidateur par le Réviseur d'Entreprises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Conseil d'Administration.



Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de clôturer les procédures de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'archiver tous les documents par les soins de UBP (Luxembourg) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Septième résolution

Le Bonus final de liquidation est basé sur le total des actifs nets tel que mentionné dans les comptes de liquidation datés du 8 janvier 2010, à savoir cent soixante-seize mille sept cent quarante-huit dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept cents (USD 176.748,77) ajusté pour tenir compte de

- l'annulation d'une provision pour publication,
- l'impact du cours de change USD/EUR sur toutes les factures payées depuis 8 janvier 2010

ce qui donne un total des actifs nets à la date de la présente Assemblée Générale de cent soixante-dix USD 178'878,72 cent soixante-dix-huit mille huit-cent-soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 178.878,72) à répartir sur quarante-quatre mille six cent deux virgule six cent quarante-huit (44.602,648) actions en circulation.

Huitième résolution

L'assemblée décide que tout bonus de liquidation qui ne pourra pas être payé à son/ses actionnaire(s) de droit soit déposé avec la "Caisse des Consignations".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. ASSERAY, L. FREICHEL, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16499. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010059427/83.

(100059037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Gastro (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.855.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Monsieur Jean-Marie BODEN, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, comme administrateur de la société et de Monsieur Hans-Martin KUSKE, né le 12 décembre 1939 à Jena (Allemagne), comme administrateur de la société,

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que de Monsieur Roland DE CILLIA, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2016,

la reconduction du mandat de Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-Alzette, comme administrateur résidant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2016,

la reconduction du mandat de la société KARTHEISER MANAGEMENT SARL dont le patronyme a été changé en BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL et dont le siège social se trouve au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2016,

le transfert du siège social de la société du 79, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg avec effet immédiat.



Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010054886/25.

(100069835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

2010 Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie. R.C.S. Luxembourg B 152.720.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (RCS Luxembourg N°B. 146.479), ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1 ^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

- Art. 1 er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "2010 Capital S.A.".
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.
- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 11. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,
- b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1 ^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - 6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17214. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059445/137.

(100059833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2010.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.



Luxembourg, le 18 mai 2010. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010054898/22.

(100069942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Loherco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 72.100.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Loherco S.A.

Référence de publication: 2010056193/32.

(100069962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Lofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.423.

L'an deux mille dix, le six mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Antonio De Jésus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33 rue Auguste Liesch, Lequel comparant ici présent a requis le notaire instrumentaire d'acter que:
- I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOFER, S.à r.l., ayant son siège social au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.423 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg en date du 10 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 634 en date du 06 décembre 1996.

La précédente modification des statuts a été effectuée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, résident à Luxembourg en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 en date du 12 novembre 1999.

- II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social vers L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.



2. Divers

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo au L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six cents EUROS (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE JESUS LOPES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 mai 2010. Relation LAC/2010/20340. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010054912/42.

(100069949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Cofithi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFITHI S.A.

Romain THILLENS / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur et Président du Conseil d'Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010058845/12.

(100058293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Simsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2010.

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010054938/18.

(100069919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.



Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 56.599.

Extrait de l'acte de cession de parts du 16 décembre 2004

Il résulte de l'acte de cession du 16 décembre 2004 entre

Monsieur CHALABI Boussif, associé de la société, demeurant au 31, rue Ambroise Croizat F-57525 Talange (France). et

Monsieur CHAMPREDONDE Fabien, demeurant au 57, rue Gaston Dupuis F-54920 Villers-la-Montagne (France). que:

50 parts sociales détenues par CHALABI Boussif dans le capital de la Société VOLTIGE LUXEMBOURG SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B56599, sont entièrement cédées à CHAMPREDONDE Fabien

Le mandataire

Référence de publication: 2010054945/17.

(100069855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 12 mai 2010 à 11:00 heures.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:
- * M. Bernard CARREL BILLIARD, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au 26, Quai Michelet, F-92 695 Levallois Perret
- * M. Christophe Guillaume MARTIN, Administrateur, demeurant professionnellement au 19, Avenue Emile de Mot, B-1000 Bruxelles
 - * M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl (RC Luxembourg B 103590) ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010054944/25.

(100069940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Investment Interest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 152.723.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (RCS Luxembourg N°B. 146.479), ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1 ^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

- Art. 1 er . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "Investment Interest S.A.".
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.



Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en0 cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.
- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 11. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,



b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1 ^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - 6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D.CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17213. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059446/137.

(100059840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

360 Capital One S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010.

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Réviseur d'entreprises:

Deloitte S.A., 560 Rue du Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Signatures

Agent domciliataire

Référence de publication: 2010054952/19.

(100069798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Leviatan Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 67.137.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010.

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.



Luxembourg, le 26 mars 2010. Pour Leviatan Capital S.A.

Référence de publication: 2010054998/14.

(100069943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2010

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale du 15 avril 2010 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Apel et Monsieur René Moris en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 1 ^{er} janvier 2010. L'assemblée refuse de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 1 ^{er} janvier 2010.
 - L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs sortant en appelant:
- * Madame Florence Bastin, née le 02.07.1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Le nouvel administrateur est élu avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010 et reprend la durée du mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- Le siège social de la société est transféré au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010056155/21.

(100069978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.735,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 131.327.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 7 mai 2010

L'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Monsieur Michel MATAS, de son mandat de gérant de la Société et a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Madame Angélique BENETTI, née le 26 septembre 1963 à Paris (France), demeurant à F-75006 Paris, 165 boulevard Saint Germain, jusqu'au 12 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056091/14.

(100069968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Bips Topix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R.C.S. Luxembourg B 141.633.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bips Topix (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, incorporated on 12 September 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2355 on 26 September 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.633 (the Company).

The Meeting is opened at 4.00 p.m. with Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Christopher Dortschy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting.



The Meeting elects Carole Combe, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

- I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;
- II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;
 - III. the agenda of the Meeting is as follows:
 - (1) waiver of the convening notices;
 - (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to appoint United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
- (6) decision to instruct PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
 - (7) decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation. After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation voluntarie).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the Liquidator, United International Management S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct PricewaterhouseCoopers, S.á r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.



Seventh resolution

The Meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held before a notary public, with in substance the following agenda:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) presentation of the reports of (i) the board of directors of the Company (the Board) and (ii) Pricewaterhouse-Coopers, S.á r.l., on the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (3) approval of the audited accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (4) presentation of the report of United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (5) presentation of the report of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., on the liquidation of the Company;
- (6) release (quitus) to the Board for all its duties during, and in connection with, the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (7) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (8) release (quitus) to PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the audited accounts for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
 - (9) decision to close the liquidation of the Company; and
- (10) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, South Africa 2196.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 4.15 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bips Topix (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2355 le 26 septembre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.633 (la Société).

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christopher Dortschy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Carole Combe, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que toutes les actions sans valeur nominale représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;



- III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision de nommer United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (4) détermination des pouvoirs à attribuer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- (5) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
- (6) décision de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et
- (7) décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer le Liquidateur, United International Management S.A., comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation, qui se tiendra par-devant notaire et dont l'ordre du jour sera, en substance, le suivant:

- (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) présentation des rapports (i) du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) et (ii) de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (3) approbation des comptes audités (bilan financier, compte de résultat et annexe aux comptes annuels) concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (4) présentation du rapport de United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (5) présentation du rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., sur la liquidation de la Société;



- (6) décharge (quitus) à accorder au Conseil d'Administration pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (7) décharge (quitus) à accorder au Liquidateur, en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société;
- (8) décharge (quitus) à accorder à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, (i) les comptes audités concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société, et (ii) la liquidation de la Société;
 - (9) décision de clôturer la liquidation de la Société; et
- (10) décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1, Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 16.15 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE, C. DORTSCHY, C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16524. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059422/202.

(100059333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.167.800,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 11 mai 2010

- L'Assemblée Ordinaire a pris la résolution suivante :
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des gérants suivants :
- * Monsieur Michel Charles, Juriste d'Entreprises, Gérant, demeurant 18, rue Piette, B-1325 Longueville
- * Monsieur Emmanuel Hazard, Group Tax Manager, Gérant, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen
- * Monsieur Michel Grandjean, Directeur Financier, Gérant, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse
- * Monsieur Stéphane Voos, Head of Group Treasury Department, Gérant, demeurant Avenue des Combattants, 79, B-1332 Genval.

Pour une durée de un an, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056093/22.

(100069906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.



Frebela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement. R.C.S. Luxembourg B 56.959.

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FREBELA S.A., établie et ayant son siège à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56.959, constituée suivant acte du notaire Camille HELLINCKX de Luxembourg en date du 26 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 58 du 7 février 1997, modifié suivant acte Marthe THYES-WALCH de Luxembourg du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 400 du 3 juin 1998, modifié lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 1611 du 9 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-François BUISSON, gérant de société, demeurant à Saint Martin d'Heres (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de Luxembourg à Mondorf-les-Bains.
- 2. Fixation de l'adresse.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.
- III) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (EUR 49.578,70), mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Le quorum requis d'au moins la moitié du capital social étant représenté pour cette assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyés par lettre recommandée datée du 19 mars 2010, ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Mondorf-les-Bains, et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts et le premier alinéa de l'article 8 des statuts, comme suit:

- " Art. 1 er . Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains."
- " **Art. 8. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, BUISSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010 REM 2010 / 511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056116/51.

(100070683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.



Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 136.448.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2010

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale du 15 avril 2010 que :

- Madame Florence Bastin, née le 02.07.1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur unique de la société en remplacement de Monsieur René Moris démissionnaire, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.
 - Le siège social de la société est transféré au 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010056119/17.

(100069975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Sefran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.334.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 2010

- 1/ L'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1 er février 2010.
- 2/ L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1 er février 2010.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010056154/15.

(100069988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Famdec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.702.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Philippe DECOSTER, responsable secteur événementiel CBC Banque Bruxelles, né à Palma de Mallorca (Espagne) le 11 avril 1977, demeurant au 22-32, rue Picard, B-1080 Bruxelles (Belgique)
- 2. Monsieur Christian DECOSTER, Manager Associé, né à Palma de Mallorca (Espagne) le 20 décembre 1975, demeurant au 54, rue Général GRATRY, B-1030 Bruxelles (Belgique),

tous deux ici représentés par Monsieur Albert DECOSTER, Directeur de sociétés, résidant au 56, boite 4, avenue de la Gazelle, B-1180 Bruxelles (Belgique)

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 12 avril 2010, lesquelles resteront après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en tant que société de participation financière. Elle peut s'intéresser au travers de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leurs gestion et leur mise en valeur, de l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens de remboursement de la somme empruntée, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "FAMDEC S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les



décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentés comme dit ci-avant déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

- 1. Monsieur Philippe DECOSTER, prénommé, cinquante (50) parts sociales,
- 2. Monsieur Christian DECOSTER, prénommé, cinquante (50) parts sociales,

Total: cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert DECOSTER, Directeur de sociétés, né à Elisabethville (Congo) le 3 mars 1949, résidant au 56, boite 4, avenue de la Gazelle, B-1180 Bruxelles (Belgique).

- 2. Le siège social de la Société est établi à L-1611 Luxembourg, 57, Avenue de la Gare.
- 3. La société ratifie tous actes et engagements généralement quelconques pris au nom et pour le compte de la société en formation jusqu'au moment de sa constitution.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. DECOSTER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18090. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.



Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059260/131.

(100059354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

TMC Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2010. POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056189/11.

(100070003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

WNH Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010056190/11.

(100070004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Blast S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAST Sàrl Signatures

Référence de publication: 2010058794/11.

(100058665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

International Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.513.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2010 que:

- Les mandat des Administrateurs sortants:
- * M. Dario COLOMBO, expert-comptable, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué demeurant à Collina d'Oro,CH-6927 AGRA, Suisse;
- * M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- * M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
 - ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:
 - * CHESTER-CLARK LIMITED, Commissaire aux comptes, avec siège social, 24-26, City Quay, DUBLIN 2 Irlande.

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans dans leurs fonctions respectives. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.



Pour extrait conforme SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2010059527/21.

(100059721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Maja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 82.901.

FXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de M. Driesmans Jacques domicilié au 48, Brande-kensweg, B-2627 Schelle Belgique comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Maja S.A.

Référence de publication: 2010056196/28.

(100069992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

SPP Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.381.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 20 avril 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Antoine Mafrica, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- M. Ubaldo Migliorati, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Nicolas Firmin, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010059859/26.

(100059034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.728.921,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010058796/13.

(100058358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Bips DJ Eurostoxx 50, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.630.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bips DJ Eurostoxx 50 (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, Rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, incorporated on 12 September 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2352 on 26 September 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B141630 (the Company).

The Meeting is opened at 5.00 p.m. with Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Christopher Dortschy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Carole Combe, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

- I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;
- II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;
 - III. the agenda of the Meeting is as follows:
 - (1) waiver of the convening notices;
 - (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to appoint United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;



- (6) decision to instruct PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
 - (7) decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation. After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation voluntaries).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the Liquidator, United International Management S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct PricewaterhouseCoopers, S.á r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held before a notary public, with in substance the following agenda:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) presentation of the reports of (i) the board of directors of the Company (the Board) and (ii) Pricewaterhouse-Coopers, S.á r.l., on the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (3) approval of the audited accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (4) presentation of the report of United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (5) presentation of the report of PricewaterhouseCoopers, S.á r.l., on the liquidation of the Company;
- (6) release (quitus) to the Board for all its duties during, and in connection with, the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (7) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (8) release (quitus) to PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the audited accounts for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
 - (9) decision to close the liquidation of the Company; and



(10) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, South Africa 2196.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 5.15 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bips DJ Eurostoxx 50 (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2, Rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2352 le 26 septembre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141630 (la Société).

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christopher Dortschy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Carole Combe, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que toutes les actions sans valeur nominale représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

- III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision de nommer United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (4) détermination des pouvoirs à attribuer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- (5) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
- (6) décision de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et
- (7) décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.



Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer le Liquidateur, United International Management S.A., comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation, qui se tiendra par-devant notaire et dont l'ordre du jour sera, en substance, le suivant:

- (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) présentation des rapports (i) du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) et (ii) de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (3) approbation des comptes audités (bilan financier, compte de résultat et annexe aux comptes annuels) concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (4) présentation du rapport de United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (5) présentation du rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., sur la liquidation de la Société;
- (6) décharge (quitus) à accorder au Conseil d'Administration pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (7) décharge (quitus) à accorder au Liquidateur, en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société;
- (8) décharge (quitus) à accorder à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, (i) les comptes audités concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société, et (ii) la liquidation de la Société;
 - (9) décision de clôturer la liquidation de la Société; et
- (10) décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 17h15.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.



Signé: J. VANHOUTTE, C. DORTSCHY, C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16528. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059417/203.

(100059376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Bips Russell 1000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.632.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bips Russell 1000 (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, incorporated on 12 September 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2354 on 26 September 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.632 (the Company).

The Meeting is opened at 4.30 p.m. with Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Christopher Dortschy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Carole Combe, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

- III. the agenda of the Meeting is as follows:
- (1) waiver of the convening notices;
- (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to appoint United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
- (6) decision to instruct PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
 - (7) decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation. After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.



Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation voluntarie).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the Liquidator, United International Management S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held before a notary public, with in substance the following agenda:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) presentation of the reports of (i) the board of directors of the Company (the Board) and (ii) Pricewaterhouse-Coopers, S.á r.l., on the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (3) approval of the audited accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (4) presentation of the report of United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
 - (5) presentation of the report of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., on the liquidation of the Company;
- (6) release (quitus) to the Board for all its duties during, and in connection with, the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (7) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (8) release (quitus) to PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the audited accounts for the period having started on 1 July 2009 and having ended on 13 April 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
 - (9) decision to close the liquidation of the Company; and
- (10) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: Rand Merchant Bank, 1 Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, South Africa 2196.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 4.45 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bips Russell 1000 (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2, Rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, constituée le 12 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2354 le 26 septembre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.632 (la Société).

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christopher Dortschy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Carole Combe, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que toutes les actions sans valeur nominale représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

- III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision de nommer United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (4) détermination des pouvoirs à attribuer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- (5) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
- (6) décision de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et
- (7) décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer le Liquidateur, United International Management S.A., comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra, sous



sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation, qui se tiendra par-devant notaire et dont l'ordre du jour sera, en substance, le suivant:

- (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) présentation des rapports (i) du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) et (ii) de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., concernant la période ayant commencé le 1 juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (3) approbation des comptes audités (bilan financier, compte de résultat et annexe aux comptes annuels) concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (4) présentation du rapport de United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
 - (5) présentation du rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., sur la liquidation de la Société;
- (6) décharge (quitus) à accorder au Conseil d'Administration pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société;
- (7) décharge (quitus) à accorder au Liquidateur, en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société;
- (8) décharge (quitus) à accorder à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, (i) les comptes audités concernant la période ayant commencé le 1 ^{er} juillet 2009 et ayant terminé le 13 avril 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et la liquidation de la Société, et (ii) la liquidation de la Société;
 - (9) décision de clôturer la liquidation de la Société; et
- (10) décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation, à l'adresse suivante: Rand Merchant Bank, 1, Merchant Place Cnr Fredman Dr & Rivonia Rd Sandton, Gauteng, Afrique du Sud 2196.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 16.45 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE, C. DORTSCHY, C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16526. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059421/203.

(100059359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck